

**PLAN DE PRÉVENTION DES RISQUES NATURELS
MOUVEMENTS DE TERRAIN**

COMMUNE DE MALAUSE



CARTE DU ZONAGE RÉGLEMENTAIRE

Échelles : 1 / 10000 et 1 / 5000

Approuvé par arrêté préfectoral N°82-2023-08-07-00006 du 07 août 2023
Exécutoire le 19/09/2023

GINGER CEBTP - Pôle Géomatique
Agence de Montpellier - Parc d'activité Clément Ader - 12 Rue des Frères Lumière - 34 830 JACOU
Tél. : +33 (0) 4 67 87 91 15 - E-mail : cebtp.montpellier@groupe-cebtp.com

<p>Niveau de contrainte</p> <p>R Zone rouge : ZONE D'INTERDICTION</p> <p>B Zone bleue : ZONE DE PRESCRIPTIONS</p> <p>Zone blanche : ZONE D'AUTORISATION *</p> <p><small>* vis-à-vis des risques naturels définis par le PPR</small></p>	<p>Hydrographie</p> <p>Cours d'eau permanent</p> <p>Cours d'eau temporaire</p> <p>Surface en eau</p>	<p>Limite communale</p> <p>Courbe de niveau (équidistance : 10 m)</p>
<p>Identification des zones</p> <p>— Numéro du(des) règlement(s) applicable(s)</p> <p>— Niveau de contrainte</p>		

